

SENAT



AMELI

**UN NOUVEL OUTIL DE TRAVAIL LÉGISLATIF ET
D'INFORMATION DES CITOYENS**



AMELI (AMEndements en Ligne) est une base de données relationnelle, destinée à moderniser l'exercice du droit constitutionnel d'amendement conformément aux orientations du Bureau et du Conseil de Questure du Sénat.

AMELI s'inscrit dans le prolongement de la modernisation des procédures de dépôt des amendements engagée depuis 1998 à l'initiative du Président du Sénat, du Bureau et du Conseil de Questure.

Le cyber-amendement est une facilité supplémentaire à la disposition des Sénateurs, des groupes, des Commissions et du Gouvernement.

Grâce à AMELI, l'activité législative du Sénat sera plus accessible et plus transparente

Pourquoi AMELI ?

AMELI a pour objectif de **faciliter le travail des Sénateurs** et d'**améliorer la procédure législative**.

Avec **AMELI**, chaque Sénateur peut déposer en ligne sur Intranet ou Internet ses amendements ou sous-amendements.

AMELI offre également aux auteurs d'amendements un système moderne, pratique et fiable, permettant :

- ⇒ la consultation du **texte en discussion** ;
- ⇒ la consultation de la **liasse des amendements** en temps réel ;
- ⇒ la consultation du **“dérouleur” de séance** ;
- ⇒ la **recherche d'amendements** selon des critères définis ou en texte intégral ;
- ⇒ la consultation de la **“petite loi”** sur Internet.

La modernisation des méthodes de travail passe notamment par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. L'informatique au service du législateur facilite le travail législatif, mais n'en supprime pas les formes traditionnelles, notamment dans l'hémicycle.



Qu'est-ce qu'AMELI ?

AMELI est la première application informatique entièrement dédiée au processus législatif. Avec AMELI, le Sénat marque sa volonté d'utiliser les technologies nouvelles pour accomplir mieux encore sa mission de législateur.

AMELI est le fruit du travail commun du Service de la Séance, du Service des Commissions et du Service de l'Informatique et des Technologies nouvelles, avec le concours des sociétés TEAMLOG et e-XMLMedia.

- UN NOUVEL OUTIL SOUPLE ET FIABLE POUR AMELIORER LA PROCÉDURE LÉGISLATIVE.

AMELI offre aux Sénateurs un système moderne, pratique et fiable permettant le dépôt dématérialisé des amendements.

AMELI est avant tout destinée à **améliorer le processus législatif** en lui apportant la souplesse et la transparence des technologies de l'information.

AMELI permet aux Sénateurs et à leurs assistants de déposer des amendements par voie électronique. Ce dépôt en ligne est sécurisé par l'utilisation d'un **mot de passe** associé au nom de chaque utilisateur.

Cette faculté est également ouverte aux groupes politiques, aux Commissions et au Gouvernement.

Chacun aura accès à un **écran de saisie** respectant la présentation formelle des amendements distribués par le service de la Séance. Les données étant mises à jour au fur et à mesure de leur saisie, les auteurs pourront ainsi suivre, pas à pas, la « construction » de leurs amendements.

Le travail de frappe est simplifié par la présence de « listes déroulantes » renseignées au préalable. Une **aide en ligne contextuelle**, associée à chaque écran, permet par ailleurs de guider l'utilisateur dans sa démarche.

Grâce à **AMELI**, les Sénateurs pourront déposer des amendements **de leur bureau dans le Palais, de leur département** ou de tout autre lieu, quel que soit l'heure ou le jour, pourvu que le délai limite ne soit pas expiré.

LE DÉPÔT DES
AMENDEMENTS
SUR INTRANET
OU INTERNET



- L'ACCÈS AUX AMENDEMENTS EN LIGNE : UNE PROCÉDURE LÉGISLATIVE PLUS TRANSPARENTE.

L'autre finalité d'AMELI est d'**élargir la diffusion des amendements.**

Les Sénateurs pourront **consulter les amendements en temps réel**, sur leur ordinateur, au fur et à mesure de leur diffusion par le Service de la séance.

L'ACCÈS À LA LIASSE DES AMENDEMENTS

AMELI permettra d'assurer une **distribution électronique** des amendements à destination des Sénateurs, des services et du Gouvernement.

Auparavant, la liasse des amendements n'était disponible que sous forme papier dans l'enceinte du Palais. Avec AMELI, les contraintes matérielles et géographiques de l'accès aux amendements disparaissent.

C'est désormais avec une liberté et une souplesse inédites que les Sénateurs peuvent accéder à la liasse des amendements.

L'amendement était jusqu'ici quérable, il est désormais portable, c'est-à-dire accessible sur tout ordinateur connecté à Internet, **à toute heure et en tout lieu.**

Les Sénateurs peuvent effectuer **une recherche simple et "conviviale"** parmi les amendements déposés sur un texte.

En se connectant à l'écran de recherche d'AMELI, après avoir sélectionné le texte dont s'agit, les Sénateurs peuvent :

LA RECHERCHE D'AMENDEMENTS EN LIGNE

- ⇒ rechercher des amendements à partir de **leur numéro** ;
- ⇒ rechercher les amendements déposés sur **un article particulier** ;
- ⇒ rechercher les amendements déposés par **l'un de leurs collègues** Sénateurs ;
- ⇒ rechercher des amendements déposés par **un groupe** ;
- ⇒ rechercher des amendements déposés par **une Commission** ;
- ⇒ rechercher des amendements déposés par **le Gouvernement** ;
- ⇒ effectuer une **recherche en texte intégral sur le dispositif et l'objet de l'amendement.**



L'ACCÈS AU
"DÉROULEUR" DE
SÉANCE

Dès leur élaboration par le Service de la Séance, le « dérouleur » et le jeu classé des amendements établi dans l'ordre d'appel en séance publique seront diffusés **en temps réel** sur Internet et transmis par voie électronique au service de la reprographie pour impression.

LES
AMENDEMENTS
MIS À LA
DISPOSITION
D'UN PUBLIC
PLUS LARGE

La consultation des amendements sera ouverte à tous les auteurs d'amendements, mais aussi à **toute personne intéressée par les travaux du Sénat** : élus locaux, administrations, journalistes, entreprises, associations, syndicats, partenaires socio-économiques, citoyens.

A partir du site Internet du Sénat www.senat.fr, le public accèdera non seulement, comme aujourd'hui, aux textes déposés sur le Bureau du Sénat ou aux rapports des Commissions, mais aussi à l'intégralité des amendements déposés sur chaque texte.

AMELI renforcera donc la transparence des travaux du Sénat en permettant aux citoyens de consulter sur l'Internet, pour la première fois, **un dossier législatif complet**.

FACILITER LE
MONTAGE DE LA
"PETITE LOI"

AMELI permettra à la division des Lois du Service de la Séance de "monter" le texte de loi, tel qu'il résulte des délibérations du Sénat, en direct sur le Plateau, au cours de la séance publique.

La "petite loi" sera mise en ligne sur le site Internet du Sénat.

*
* *
*

Cette application est avant tout **un nouvel outil de travail et d'information**, gage d'une meilleure communication entre les différents acteurs de la chaîne législative.

C'est aussi, pour le Sénat, le moyen de mieux répondre aux attentes des citoyens et des collectivités locales, des associations et des acteurs de la vie économique et sociale, qui souhaitent **une institution sénatoriale moderne et toujours plus accessible**.



Tout en respectant les apports de la tradition parlementaire, **AMELI** rendra la procédure législative plus transparente. Son utilisation par les Sénateurs, leurs assistants, et par tous les intervenants du processus législatif, est sa meilleure garantie de réussite.

Dans cet objectif, **le Service de la Séance et le Service de l'Informatique et des Technologies nouvelles se tiennent à la disposition des Sénateurs** et de leurs assistants pour leur apporter toute information complémentaire. Des réunions d'information seront organisées à leur attention pour mieux faire connaître tous les attraits d'**AMELI** et les fonctionnalités de la base.